

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20240624-2024-22-CS-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Publication : 02/07/2024

OBJET :
**Approbation du compte
de gestion du comptable
public – exercice 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le douze juin, se sont réunis à 15h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e. Conformément à l'article 9.5 des statuts de l'Établissement et selon les modalités fixées par la délibération du Comité syndical n° 2021-76/CS du 9 novembre, la réunion était accessible en visioconférence.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

François-Marie DIDIER,
Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Philippe GOUJON,
Patrice LECLERC,
Christophe NAJDOVSKI,

Au titre du Conseil de Paris :

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :

Josiane FISCHER,
Denis LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Philippe GUNDALL,

Au titre de l'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :

Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :

Annie DUCHENE

Nombre des membres
composant le
Comité syndical 31

En exercice 31

Présents à la
Séance 11

Représentés
par mandat 9

Absents 11

Étaient absents excusés :

*Vincent BEDU,
Sylvain RAIFAUD,
David ALPHAND,
Jean-Noël AQUA,
Pierre RABADAN,
Pénélope KOMITÈS,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Magalie THIBAULT,
Mohamed CHIKOUCHE,
Laurence COULON,*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Régis SARAZIN
François VAUGLIN donne pouvoir à Patrice LECLERC
Dan LERT donne pouvoir à Denis LARGHERO
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Bélaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Patrice LECLERC
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Jean-Yves MARIN
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Philippe GOUJON
Chantal DURAND donne pouvoir à Patrick OLLIER
Jean-Michel VIART donne pouvoir à Jean-Yves MARIN*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur DIDIER a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation du Comité le compte de gestion pour l'année 2023.

Ce document retrace la comptabilité patrimoniale, tenue par le Comptable public qui est en charge d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président.

Le Comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'exercice 2023, étant entendu que les écritures de ce document sont parfaitement concordantes avec celles du compte administratif de l'établissement présenté pour ce même exercice.

En synthèse, les écritures sont les suivantes :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	16 162 701,79 €	22 009 443,58 €	5 846 741,79 €
	Section d'investissement	63 503 761,07 €	63 942 296,70 €	438 535,63 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	- €	2 888 651,78 €	2 888 651,78 €
	Déficit antérieur reporté d'investissement	6 530 430,61 €	- €	6 530 430,61 €
TOTAL (Réalizations + reports)		86 196 893,47 €	88 840 392,06 €	2 643 498,59 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	- €	- €	- €
	Section d'investissement	- €	- €	- €
RESULTAT CUMULE (CLÔTURE)	Section de fonctionnement	16 162 701,79 €	24 898 095,36 €	8 735 393,57 €
	Section d'investissement	70 034 191,68 €	63 942 296,70 €	-6 091 894,98 €
TOTAL CUMULE (RESULTAT DEFINITIF)		86 196 893,47 €	88 840 392,06 €	2 643 498,59 €

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

VU les dispositions de l'article L. 5421-7 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le compte de gestion, présenté par le Comptable public, qui établit l'état des recettes et des dépenses au titre de l'exercice 2023 ;

CONSIDÉRANT l'ensemble des opérations réalisées pour les sections de fonctionnement et d'investissement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la concordance des écritures de l'ordonnateur et du comptable ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : DÉCLARE que le compte de gestion du budget principal du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable public, visé et certifié par l'ordonnateur, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le compte de gestion 2023 est arrêté aux sommes suivantes :

Situation à la clôture de l'exercice 2022 (résultats reportés sur 2023) :

- | | |
|--|------------------|
| ▪ Excédent - section de fonctionnement | +2 888 651,78 € |
| ▪ Déficit - section d'investissement..... | - 6 530 430,61 € |

Exécution du budget 2023 :

Section de fonctionnement	
Excédent antérieur reporté (R002)	2 888 651,78 €
Dépenses de l'exercice	16 162 701,79 €
Recettes de l'exercice	22 009 443,58 €
Excédent de l'exercice	5 846 741,79 €
Situation cumulée au 31/12/2022 (excédent)	8 735 393,57 €
Section d'investissement	
Déficit antérieur reporté (R001)	- 6 530 430,61 €
Dépenses de l'exercice	63 503 761,07 €
Recettes de l'exercice	63 942 296,70 €
Excédent de l'exercice	438 535,63 €
Situation cumulée au 31/12/2023 (déficit ou excédent)	- 6 091 894,98 €
Excédent global au 31/12/2023	2 643 498,59 €

Soit un résultat global à la clôture de l'exercice 2023 de + 2 643 498,59 € :

- Excédent de la section de fonctionnement 8 735 393,57 €
- Déficit de la section d'investissement 6 091 894,98 €

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr